

DEMANDE CLASSEMENT VOIRIE ZODIAC - n° 1075

Le Maire expose à l'assemblée que M. le Président de la SCEP à HAROUE, a demandé le classement des voiries du lotissement "Le Zodiac" dans la voirie communale.

Il s'agit :

- voirie primaire : chemin de Gélécote sur 188 m
- voirie secondaire : impasse sans nom sur 71 m

Ce classement ne pourra intervenir qu'après réception définitive et enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- de demander à Monsieur le Préfet de M & M l'ouverture d'une enquête administrative publique en vue du classement dans la voirie communale, de la voirie désignée ci-dessus.